

RCS : ROUEN Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 01267 Numéro SIREN : 841 145 022 Nom ou dénomination : 2S INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt 2998

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

01012022

31122022

X

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
S.A.S.U. 2S INVEST		14 Rue des Mouettes	
SIRET	8 4 1 1 4 5 0 2 2 0 0 0 2 3	76130 MONT ST AIGNAN	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

Activités exercées Si vous avez changé d'activité, cochez la case

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	56 722
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		

2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

S.E.C. S.A.R.L. JPCG
61 Impasse Joseph Farnous
Le Carré Jaurès
83160 LA VALETTE DU VAR
Tél: 04 94 27 25 25

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 21/04/2023 Lieu: MONT ST AIGNAN

Qualité et nom du signataire: 2S INVEST
Signature: 14 RUE DES MOUETTES
76130 MONT SAINT AIGNAN

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

Cegid Quadra

En Euros

Certifié conforme
l'Original - La Gérance

SES

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a),	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	h		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	i		
Montant des revenus répartis (5)	j		
	Total (a à h)		

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
M SIGRIST STEPHAN 4 RUE TALLEYRAND PERIGORD 78480 VERNEUIL SUR SEINE	1 000		70 000				

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	70 000
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
MVLT réalisée au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise <u>S.A.S.U. 2S INVEST</u>					Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise <u>14 Rue des Mouettes</u>					<u>76130 MONT ST AIGNAN</u>					
Numéro SIRET * <u>8 4 1 1 4 5 0 2 2 0 0 0 2 3</u>										
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>					
					Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
					<u>31122022</u>		<u>31122021</u>			
ACTIF					Brut		Amortissements - Provisions		Net	
					1		2		3	
									4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028		030					
	Immobilisations financières * (1)		040	773 000	042		773 000	707 000		
	Total I (5)		044	773 000	048		773 000	707 000		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052					
	Marchandises *		060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	72 000	070		72 000			
		Autres * (3)	072	2 492	074		2 492			
Valeurs mobilières de placement		080		082						
Disponibilités		084	6 746	086		6 746	2 538			
Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	81 239	098		81 239	2 538			
Total général (I+II)		110	854 239	112		854 239	709 538			
PASSIF					Exercice N		Exercice N-1			
					NET 1		NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		74 000	1 000			
	Ecart de réévaluation			124						
	Réserve légale			126		100	100			
	Réserves réglementées *			130						
	Autres réserves (dont réserve de plus-value et œuvres originales d'artistes vivants)			132						
	Report à nouveau			134		280 640	149 316			
	Résultat de l'exercice			136		81 930	131 324			
	Subventions d'investissement			137						
	Provisions réglementées			140						
	Total I			142		436 670	281 740			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges			154						
	Emprunts et dettes assimilées			156		(360)	12 640			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		6 088				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	38 677	411 841	415 159			
	Produits constatés d'avance			174						
	Total III			176		417 569	427 798			
	Total général (I + II + III)			180		854 239	709 538			
	RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
		(2)	Dont créances à plus d'un an	197			Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	66 000	
(3)		Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SPS

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. 2S INVEST		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant	
A R SULTAT COMPTABLE				13 1 1 2 2 0 2 2		13 1 1 2 2 0 2 2					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210				
	Production vendue	biens			215		214				
		services *			217		218	60 000		60 000	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée *						224				
	Subventions d'exploitation reçues						226				
	Autres produits						230	38		1 417	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)							232	60 038		61 417	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234				
	Variation de stock (marchandises) *						236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240				
	Autres charges externes * (dont crédit bail : mobilier - immobilier)						242	9 203		4 821	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243		244	798			
	Rémunérations du personnel *						250	70 000		67 411	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	27 314		25 856	
	Dotations aux amortissements *						254				
	Dotations aux provisions						256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	4		6	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260							
Total des charges d'exploitation (II)							264	107 318		98 093	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	(47 280)		(36 676)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers						280	150 000		168 000	
	Produits exceptionnels						290				
	Charges financières						294				
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	20 790			
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348							
	Impôts sur les bénéfices *						306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)							310	81 930		131 324	
B R SULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	81 930	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318				
	Provisions non déductibles *						322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)	249					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997		
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44.2000)	986		Zone franche urbaine (44.0000)	987		Zones de revitalisation rurales (44.0000)	138		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44.2000)		981		Jeune entreprise innovante (44.2000)	989		Basquins d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)				
Divers ZFA NG (44.2000)		345		Investissements outre-mer	344		Basquins d'emploi à redynamiser-BUD (art. 44 quinquies)	992		350	
Dédution exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G				Zone de développement prioritaire (44.2000)	993				142 500		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1		352		354	56 722	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356				
	Déficits antérieurs reportables : * 163 860								360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370		372	56 722	

En Euros.

S.E.C.S.A.R.L.J.P.C.G.

525

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 2S INVEST

31/12/2022

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Détail des réintégrations diverses		
PENALITES NON DEDUCTIBLES		3 848
Total des réintégrations diverses	330	3 848

Détail des déductions diverses		
EXONERATION 95 % DIVIDENDES		142 500
Total des déductions diverses	350	142 500

Ses

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 2S INVEST										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	707 000	482	66 000	484		486	773 000	773 000	
TOTAL		490	707 000	492	66 000	494		496	773 000	773 000	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499			
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III	PLUS VALUES, MOINS VALUES										
(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

S&S

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 2S INVEST

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	1 63 860
Déficits reportables			984	1 63 860
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	5 6 722
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870+984+860)			870	2 20 582

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	12 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	1 644
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

En Euros.

S.E.C. S.A.R.L. JPCG

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cagat Quatin

SFS

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise :

31/12/2022

[illegible]

En Euros.

S.E.C. S.A.R.L. JPCG

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

yes

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

N° 2033-E 2023

5

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 2S INVEST		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2022 et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois 1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

En Euros.

S.E.C.S.A.R.L. JPCG

SPS

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 4 1 1 4 5 0 2 2 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S.U. 2S INVEST

ADRESSE (voie)

14 Rue des Mouettes

CODE POSTAL

76130

VILLE

MONT ST AIGNAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	SIGRIST	Prénom(s)	STEPHAN
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	1 000
Naissance : Date	250470	N° Département	68	Commune	MULHOUSE
Pays	FR				
Adresse : N°	4	Voie	RUE TALLEYRAND PERIGORD		
Code postal	78480	Commune	VERNEUIL SUR SEINE	Pays	France

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Pays					
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SR

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2023

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 4 1 1 4 5 0 2 2 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

S.A.S.U. 2S INVEST

ADRESSE (voie)

14 Rue des Mouettes

CODE POSTAL

76130

VILLE

MONT ST AIGNAN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code postal		Commune	
Pays			

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SRS

SAS 2S INVEST
Société par Actions Simplifiée
Capital de 1 000 Euros
Siège social : 14 rue des mouettes
76130 MONT SAINT AIGNAN
R.C.S. ROUEN : 841 145 022

PROPOSITION ET RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

RESOLUTION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le **31 décembre 2022**, soit une somme de 81929.79 Euros.

- au compte réserve légale	7. 300.00 €
- au compte report à nouveau	74. 629.79 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait et copie certifiée conforme

La Présidence

2S INVEST
14 RUE DES MOUETTES
76130 MONT SAINT AIGNAN

DE L'ETAT DU TRIBUNAL DE COMMERCE.

Acte déposé le :

07 JUIN 2023

SAS

07 JUIN 2023

SAS 2S INVEST
Société par Actions Simplifiée
Capital de 1 000 Euros
Siège social : 14 rue des mouettes
76130 MONT SAINT AIGNAN
R.C.S. ROUEN : 841 145 022



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 24 AVRIL 2022

L'an deux mille Vingt-deux,

Le 24 avril à 18 heures,

Au siège social.

Les associés de la société SAS 2S INVEST se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur SIGRIST Stéphane préside la réunion en sa qualité de Président de la société.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 1000 actions sur les 1000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- La feuille de présence et les procurations données par les associés représentés.
- Un exemplaire des statuts de la Société.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêté au **31.12.2022**.
- Le rapport de gestion du Président incluant le rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.
- Le texte des résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

SPS

- Rapport de gestion du Président incluant le rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce.
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice.
- Quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.
- Affectation du résultat de l'exercice.

Puis, il donne lecture de son rapport de gestion et déclare la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président mets aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le **31.12.2022**, approuve tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 81929.79 Euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président concernant les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, approuve la convention qui y est relatée.

Conformément à la loi, les associés intéressés n'ont pas pris part au vote.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat, soit un bénéfice de 81929.79 Euros, de la façon suivante :

- au compte réserve légale.....	7.300.00 €
- au compte report à nouveau.....	74.629.79 €

Soit 0.00 euros pour chacune des 1000 actions composant le capital social.

Conformément à l'article 243 bis du CGI, il est précisé que la totalité du dividende versé est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du CGI, et fait l'objet d'un prélèvement à la source obligatoire non libératoire de 12.80 % en application des dispositions de l'article 117 quater nouveau du CGI, sauf dispense.

Ce dividende est soumis aux dispositions des articles L 136-6 et L 136-7 du Code de la sécurité sociale en ce qu'elles prévoient pour les personnes physiques le paiement à la source des prélèvements sociaux s'élevant à ce jour à 17.2%.

Enfin ce dividende est mis en paiement à l'issue de la présente l'Assemblée Générale.

L'Assemblée reconnaît en outre, qu'au titre des trois derniers exercices il a été distribué les dividendes suivants, qui ont été éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3 du Code Général des Impôts :

EXERCICE	DIVIDENDE BRUT
2019	0 €
2020	0 €
2021	0 €

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et qui sera retranscrit par ses soins sur le registre des Assemblées Générales.

LE PRESIDENT
Mr SIGRIST Stéphane

*Copie certifiée conforme à
l'original - la gérance*

2S INVEST
14 RUE DES MOUETTES
76130 MONT SAINT AIGNAN

SES

S.A.S.U. 2S INVEST

SAS au capital de 1 000.00 Euros
RCS ROUEN N° 841145022
Siège social : 14 Rue des Mouettes
76130 MONT ST AIGNAN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE-ROUEN
Acte déposé le :

07 JUIN 2023

RAPPORT DE LA GERANCE
sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022

Mesdames, Messieurs, et Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2022 ainsi que tous les comptes et le bilan dudit exercice soumis à votre approbation.

Pour votre information, nous vous présentons avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le compte de résultat
- le bilan
- le texte des projets et résolutions que nous proposons à votre vote

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 60 000.00 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 60 000.00 Euros, soit une diminution de 0 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 81 929.79 Euros, soit 136.55 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 210 038.08 Euros contre 229 416.99 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de 8.45- %.
- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 128 108.29 Euros contre 98 093.08 Euros pour l'exercice précédent soit une augmentation de 30.60 %.
- Nos frais de personnel se sont élevés à la somme de 97 314.04 Euros et représentent 162.19 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 4.34 % par rapport à l'exercice précédent.
- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 0 Euros et représentent 0 % du chiffre d'affaires hors taxes.
- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 102 719.79 Euros soit 171.20 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court

.../...

SPS

terme) :

Exercice précédent	2 538.39 -	415 158.92 =	412 620.53-
Exercice en cours	81 238.79 -	417 929.53 =	336 690.74-

Soit une augmentation de 75 929.79 Euros .

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Au cours de l'assemblée, nous vous présenterons plus en détail le compte de résultat et le bilan que nous soumettrons à votre approbation.

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 81 929.79 Euros

- à la réserve légale	:	7 300.00	Euros
- aux autres réserves	:	0	Euros
- en autres répartitions	:	0	Euros
- en report à nouveau	:	74 629.79	Euros
- en dividendes	:	0	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	1 260.00	Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	72 740.00	Euros
- Réserve légale	:	7 400.00	Euros
- Autres réserves	:	0	Euros
- Report à nouveau	:	355 269.75	Euros
Situation nette	:	436 669.75	Euros

4 / INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Nous vous informons :

- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.
- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

5/ CONCLUSION

Nous nous sommes efforcés de vous donner un aperçu d'ensemble de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé ; nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées, tant en ce qui concerne les comptes, qu'en ce qui concerne la gestion.

LA GERANCE
2S INVEST
14 RUE DES MOQUETTES
76130 MONT SAINT AIGNAN

SGS